REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Département : PARIS
Commune : PARIS 16E ARRONDISSEMENT
Adresse : 75 RUE DE LA FAISANDERIE
75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE MAIN COURANTE

Le 26/07/2023 à 14h14

M. Thomas Thibault

demeurant au : 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 Sérignan

complément d'adresse : Sans objet

a effectué une déclaration de main courante inscrite au registre sous le numéro : DU/2023/0345712

relative au motif suivant : Violences intra-familiales sur majeur (sauf conjoint et ex-conjoint)

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

Fait à PARIS 16E ARRONDISSEMENT

Le 26/07/2023 à 14h21

Nom et grade du fonctionnaire
Émargement et cachet du service

ADAM CINDY

GARDIEN DE LA PAIX

Observations :

1. Le droit d'accès prévu par la loi 78.17 "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 (article 34) peut être exercé auprès du secrétariat du siège de la circonscription de police dont dépend le service ayant enregistré la déclaration.
2. Aux termes de l'arrêté du 24 février 1995 autorisant la création dans les commissariats de police d'un traitement automatisé du registre de main courante, la délivrance ultérieure d'un extrait de déclaration est subordonnée à l'accord de l'autorité judiciaire.
3. Article 441-6 du Code Pénal : le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une indemnité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.
   Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.
4. Le 'motif', tel que précisé dans le présent récépissé est strictement indicatif, ne préjugeant en aucune manière des qualifications qui pourraient être retenues dans l'hypothèse d'instances judiciaires.

CIRCONSCRIPTION DE : BRIGADE DELEG ET ENQ PROXiMITE
75 RUE DE LA FAISANDERIE
75016 PARIS 16E
ARRONDISSEMENT

Le 26/07/2023 à 14h22

DECLARATION DE MAIN COURANTE

Registre n° : DU/2023/0345712

Rédacteur : ADAM CINDY (0214335)

Service : BRIGADE DELEG ET ENQ PROXiMITE
MINISTERE INTERIEUR > PP > DSPAP > DTSP75 > D1 > 16 > AI > IRE > EP

Motif : Violences intra-familiales sur majeur (sauf conjoint et ex-conjoint)

Adresse des faits dénoncés : 67 Boulevard Exelmans 75016 Paris, ETAGE 3, PORTE GAUCHE

Date et heure des faits : le mercredi 26 juillet 2023 à 12h00

Propos rapportés :

Ce jour constatons que se présente à nous la personne ci-dessous nommée qui nous déclare:
Le 26/07/2023 à 12h00, je me trouvais chez ma mère au 67 boulevard exelmans à paris 16.
Mon frère THOMAS DIDIER (né le 16/12/1956, dt 33 avenue du Louvre à Versailles) est allé dans ma chambre que j'occupe chez ma mère, il m'a insulté de "imbécile, tu comprends rien" car je n'avais pas prévenu de ma venue.
Il m'a expliqué que ce n'était pas un hôtel et que je devais prévenir de mes arrivées et départs.
Mon frère étant très colérique, j'ai commencé à filmer (vu exact).
Il s'est approché de moi et m'a donné une gifle.
Il réagit toujours de manière violente.
Il m'a enfermé dans le couloir de l'appartement.
Il a ouvert la porte et il a quitté les lieux.
Je n'ai rien d'autre à déclarer.

Le déclarant prend acte que le présent document constitue une déclaration d'usager et non un dépôt de plainte, et indique qu'il ne souhaite pas déposer plainte.

Le déclarant prend acte que nous lui remettons un récépissé et une copie de la déclaration qu'il vient de réaliser et que cette remise atteste de son consentement à sa rédaction.

Personnes Concernées :

Déclarant : M. Thomas Thibault

Né(e) le : jeudi 6 février 1958 à ISSY LES MOULINEAUX
Nationalité : FRANCAISE
Demeurant : 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 Sérignan
Téléphones : 0607046688